



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

NGO-90474-03

Accréditation d'ONG ICH-09 – Formulaire

Reçu CLT / CIH / ITH

Le 07 MAI 2019

N° 0362

DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE

DATE LIMITE 30 AVRIL 2017

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/>

1. Nom de l'organisation

1.a. Nom officiel

Veillez indiquer la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Institut Tshakapesh

1.b. Nom en français ou anglais

Veillez Indiquer la dénomination de l'organisation en français ou en anglais.

Institut Tshakapesh

2. Coordonnées de l'organisation

2.a. Adresse de l'organisation

Veillez indiquer l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : Institut Tshakapesh

Adresse : 1034, avenue Brochu - Uashat (Québec) Canada - G4R 2Z1

Numéro de
téléphone : 418 968-4424

Adresse
électronique : reception@tshakapesh.ca

Site web : tshakapesh.ca

Autres informations
pertinentes : Télécopieur : 418 968-1841

2.b. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) :	Mme
Nom de famille :	Tshernish
Prénom :	Marjolaine
Institution/fonction :	Directrice générale
Adresse :	1034, avenue Brochu - Uashat (Québec) Canada - G4R 2Z1
Numéro de téléphone :	418 968-4424
Adresse électronique :	marjolaine.tshernish@tshakapesh.ca
Autres informations pertinentes :	

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

☒ local
☐ national
☐ international (veuillez préciser :)
☐ dans le monde entier
☐ Afrique
☐ États arabes
☐ Asie & Pacifique
☐ Europe & Amérique du Nord
☐ Amérique latine & Caraïbes
Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:
Canada

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Veuillez indiquer quand l'organisation a été créée, tel que cela apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

1978

5. Objectifs de l'organisation

Veillez décrire les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les objectifs principaux de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi l'objectif de sauvegarde est lié à ses objectifs à plus grande échelle.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Afin de préserver la langue et la culture innues (une Nation autochtone du Canada), l'Institut Tshakapesh, dans un contexte d'ouverture sur le monde, dispense aux communautés innues de la Côte-Nord des services de qualité dans les domaines de la langue, de la culture et de l'éducation pour favoriser la réussite de tous. Artisan et porte-parole de la promotion, de la conservation, de la valorisation et du développement de la langue innue, l'Institut Tshakapesh contribue à l'essor de l'une des plus belles richesses de son peuple. En appui à sa mission d'éducation, l'Institut Tshakapesh mise également à la préservation du patrimoine immatériel de la culture innue, ces activités comportent deux volets : les arts et l'ensemble des savoirs traditionnels.

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.d. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- ☒ traditions et expressions orales
- ☒ arts du spectacle
- ☒ pratiques sociales, rituels et événements festifs
- ☒ connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- ☒ savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- ☒ autres domaines – veuillez préciser :
Éducation et sauvegarde de l'innu (langue autochtone)

6.b. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- ☒ identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- ☒ préservation, protection
- ☒ promotion, mise en valeur
- ☒ transmission, éducation formelle et non formelle
- ☒ revitalisation
- ☒ autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :
développement de matériel pédagogique en langue innue, documentation en langue innue

6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

650 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

L'Institut Tshakapesh (IT) est un organisme offrant des services et des programmes aux communautés innues. L'IT contribue à différents milieux d'échanges au Québec et au Canada. Afin de favoriser la préservation, la valorisation et la transmission de la culture, l'Institut Tshakapesh :

Élabore un programme d'histoire innue: un travail de collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi est fait afin de bonifier le contenu actuel du programme en y intégrant des faits historiques et montrer l'histoire des Premières Nations.

Soutient les activités d'intégration de la culture traditionnelle et des traditions orales à l'école, les écoles peuvent bénéficier de programme où ils peuvent inviter des aînés, personnes ressources afin d'offrir des ateliers orales que ce soit au niveau de la transmission de la langue et de la culture.

Soutient la langue, les arts, les connaissances et savoirs traditionnels dans les milieux en supportant les communautés dans leur événements culturels, journée nationale des autochtones, différents festivals tels que : Festival Innucadie (contes et légendes) , Festival Innu Nikamu (musique) etc.

Supporte les efforts des artistes et écrivains innus dans leurs démarches en les soutenant dans leur pratique traditionnels et contemporain. Notre implication peut se situer à plusieurs niveaux: planification, organisation, diffusion des artistes et écrivains. En ce sens, nous avons un répertoire des artistes dans notre site internet afin de les faire connaître

En 1995, l'Institut Tshakapesh et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a conclu une entente afin d'offrir aux écoles secondaires et aux collèges du Québec un programme de sensibilisation portant sur la culture autochtone : le programme Rencontre Québécois-Autochtones «Sous le shaputuan». Ce programme vise une meilleure connaissance de la culture des Premières Nations et souhaite favoriser le développement de liens plus harmonieux avec la population non autochtone du Québec. En 2017, le programme Sous le Shaputuan a été récipiendaire du Prix Droits et Libertés 2017 remis par la Commissions des droits de la personnes et de la jeunesse.

L'IT a également le secteur de la langue, et la langue demeure le vecteur du patrimoine culturel immatériel, plusieurs actions sont mis en place pour: Promouvoir la qualité de la langue innue et sa transmission, poursuivre le développement du programme d'enseignement de la langue innue, inclure des éléments de la culture dans les activités d'apprentissages, mettre en place un plan de perfectionnement des enseignants de la langue innue, développer un plan d'aménagement pour la langue innue (ensemble d'actions et de mesures qui visent à assurer la vitalité de la langue)

6.d. Description des compétences et qualifications de l'organisation

Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

250 mots maximum; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

La majorité des employés sont de la nation innue et ont à coeur la sauvegarde de la langue et de la culture. Nos documents sont en langue française mais un souci d'utiliser le plus possible la langue innue est primordial. La langue d'usage dans le milieu de travail et sur le terrain demeure

la langue innue.

La directrice de la culture siège dans le conseil d'administration au Conseil québécois du Patrimoine vivant

La directrice de la culture siège dans le comité des sages à la CHAIR UNESCO en transmission culturelle chez les Premiers peuples comme dynamique de mieux-être et d'empowerment.

4 employés suivent une formation en ce moment afin de préparer une relève au niveau de la sauvegarde et transmission de la langue : Certificat de perfectionnement en transmission d'une langue autochtone avec l'Université du Québec à Chicoutimi.

Le directeur de la langue participe annuellement à l'Assemblée générale des centres culturels du Canada, un moment propice où plusieurs intervenants-organisations oeuvrant au niveau de la langue et culture à travers le Canada puisse faire un échange d'expertise

7. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

L'Institut travaille en collaboration avec sept communautés innues qui sont membres de notre organisation pour la dispensation de service dans les domaines de l'éducation, de la langue et de la culture. Un projet d'agents culturels a été mis en place avec les 7 communautés afin d'engager une ressource locale dont le principal mandat est d'offrir aux communautés des activités traditionnelles et contemporaines en lien avec le patrimoine immatériel.

Nous entretenons également des relations avec différents paliers gouvernementaux pour le financement de l'organisation (Conseil arts et lettres du Québec, Ministère de la Culture et des Communications, Secrétariat aux Affaires Autochtones, Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Patrimoine Canada, etc.)

Nous développons également des partenariats avec différentes organisations afin de promouvoir la langue et la culture innue. Par exemple avec Culture Côte-Nord, nous avons développé un prix «Art et Culture innus» qui vise à reconnaître une intervention ou une œuvre exceptionnelle dans toutes disciplines artistiques. Également nous faisons des ponts avec des organisations du réseau québécois en offrant des ateliers, des formations en lien avec la langue et la culture innue afin de donner un meilleur service à nos communautés.

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

*Les Directives opérationnelles exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. **Veuillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.***

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Signature

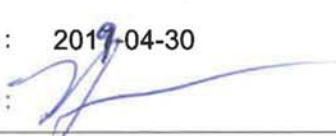
Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

Nom : Marjolaine Tshernish

Titre : Directrice générale

Date : 2019-04-30

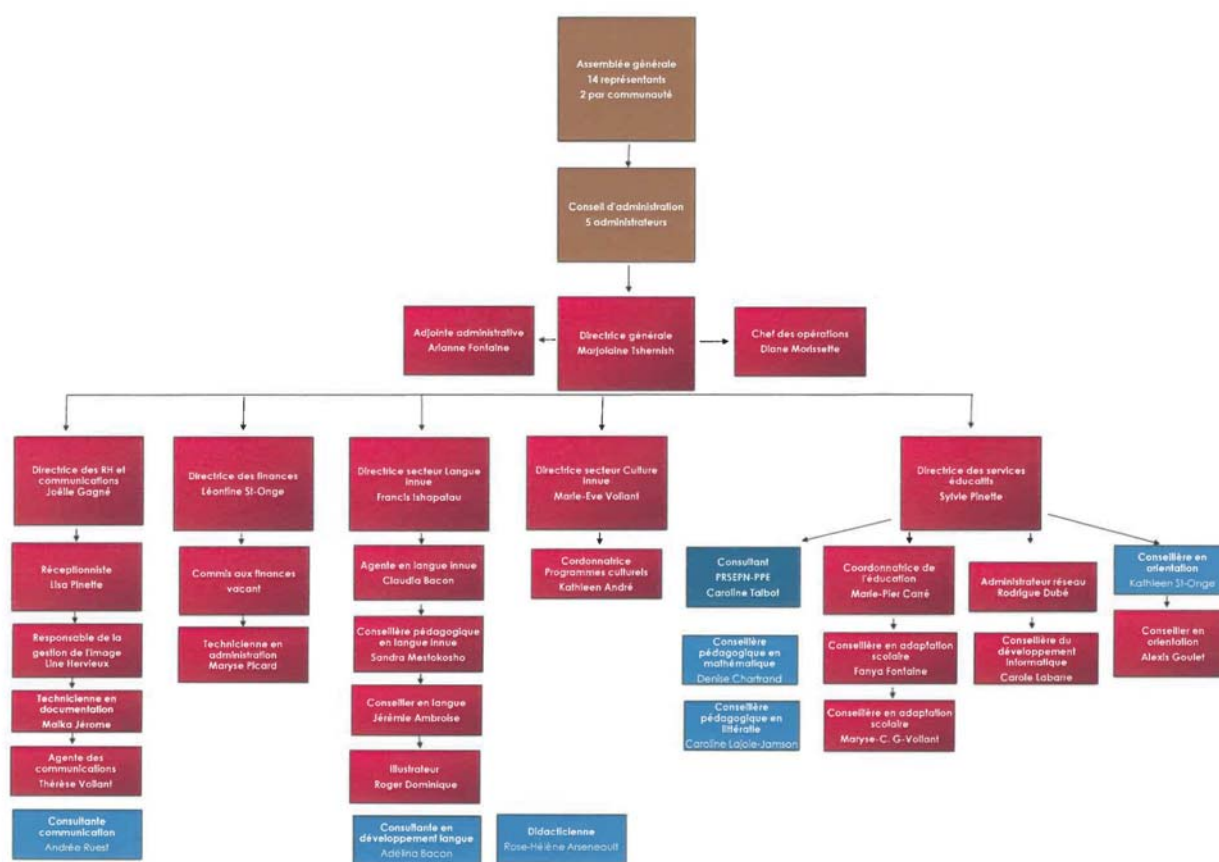
Signature :



NGO-90474-04
Reçu CLT / CIH / ITH
Le **06 MAI 2019**
N° **0355**

Pièces justificatives 8.a

ORGANIGRAMME 2018-2019





SECTEUR CULTURE

Reçu CLT / CIH / ITH
Le 06 MAI 2019
N° 0355

NGO-90474-05

Pièces justificatives 8.b



Industry Canada Industrie Canada

Canada
Corporations Act

Loi sur les
corporations canadiennes

C A N A D A

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Émises à

INSTITUT CULTUREL ET EDUCATIF MONTAGNAIS (ICEM)

Le ministre de l'Industrie, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les corporations canadiennes*, par les présentes change le nom de la corporation de INSTITUT CULTUREL ET EDUCATIF MONTAGNAIS (ICEM) en celui de INSTITUT TSHAKAPESH tel que prévu dans la résolution spéciale de ladite corporation, dont une copie est annexée aux présentes comme partie intégrante.

Date des Lettres Patentes Supplémentaires - le 15 juillet 2009

Données sous le sceau d'office du ministre de l'Industrie.

pour le ministre de l'Industrie

Numéro de dossier : 070812-7



Canada



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Canada
Corporations Act

Consommation
et Corporations Canada

Loi sur les
corporations canadiennes

C A N A D A

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

Emises à

INSTITUT EDUCATIF ET CULTUREL
ATTIKAMEK-MONTAGNAIS

Le Ministre des Consommateurs et des Sociétés, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les corporations canadiennes, par les présentes change le nom de la corporation de INSTITUT EDUCATIF ET CULTUREL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS en celui de Institut Culturel et Éducatif Montagnais (ICEM) et modifie les dispositions des lettres patentes de la corporation tel que prévu dans le Règlement no. 1990-A de ladite corporation, dont une copie est annexée aux présentes comme partie intégrante.

Date des Lettres Patentes Supplémentaires -
le 12 juillet 1990

Octroyées sous le sceau officiel du Ministre des
Consommateurs et des Sociétés.



pour le Ministre des
Consommateurs et des Sociétés



ENREGISTREES le 2 août 1990

Film 639 Document 81


Sous-registraire général du Canada

Canada

INSTITUT ÉDUCATIF ET CULTUREL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS
(ci-après appelée la «corporation»)

COPIE CERTIFIÉE du Règlement no 1990-A de la corporation adopté par une majorité des administrateurs de celle-ci présents à une réunion dûment convoquée et tenue à cette fin le 22 mai 1990 et sanctionné par au moins les deux tiers (2/3) des membres présents à une assemblée générale spéciale des membres de la corporation dûment convoquée et tenue à cette fin le 23 mai 1990:

«EN CONSÉQUENCE, qu'il soit et il est par les présentes décrété, à titre de Règlement no 1990-A des règlements de la corporation, ce qui suit:

1. Les lettres patentes de la corporation sont modifiées de la façon suivante:

(i) le nom de la corporation est changé en celui de «Institut Culturel et Éducatif Montagnais (ICEM)», la corporation ayant constaté et s'étant assurée que le nom proposé n'est ni identique ni semblable à celui sous lequel toute autre compagnie, société, association ou firme existante fait des opérations au Canada ou est constituée en corporation en vertu des lois du Canada ou d'une de ses provinces ou encore ressemblant à ce nom au point d'être perçu de manière à induire en erreur et que ce n'est pas un nom qui soit par ailleurs susceptible d'objection pour des motifs d'intérêt public;

(ii) les objets de la corporation, tels que mentionnés à l'article III des lettres patentes, sont modifiés pour se lire dorénavant comme suit:

«Les objets de la corporation sont les suivants:

A) Secteur culturel

- Faire connaître la culture montagnaise et ce qui la distingue, et coordonner son développement;
- Favoriser la présence et la visibilité des Montagnais aux instances décisionnelles qui concernent leur patrimoine, leur langue, leur culture, leur identité et leur territoire;
- Promouvoir les échanges et la compréhension inter et intra-culturel;
- Développer la recherche effectuée sur la culture montagnaise;

- Favoriser la conservation et l'expression de l'art et de l'artisanat montagnais et encourager l'innovation dans les modes d'expression;
- Encourager la formation des artistes et des artisans de la relève, de même que le perfectionnement des créateurs;
- Sauvegarder la langue montagnaise parlée et en encourager l'écriture à travers le développement d'une littérature propre aux Montagnais, et le développement de l'orthographe, de la grammaire, de la lexicographie et de la linguistique appliquée à cette langue;
- Mettre la muséologie au service de la culture montagnaise;
- Recueillir et préserver le savoir des aînés;
- Recueillir, conserver et diffuser les archives et la documentation sur la culture et le patrimoine des Montagnais;
- Veiller à la protection des richesses patrimoniales des Montagnais et intervenir auprès des autorités gouvernementales pour s'assurer qu'il soit respecté l'État et la société;
- Développer des équipements et des installations culturels adéquats.

B) Secteur éducatif

- Apporter une aide technique aux écoles et organisations montagnaises et les appuyer dans leurs efforts pour offrir un enseignement de qualité et ce, dans toutes les matières;
- Développer des programmes scolaires et du matériel didactique montagnais;
- Stimuler les échanges sur les besoins en matière d'éducation et favoriser la concertation sur des orientations communes en matière de services éducatifs conformes aux spécificités montagnaises;
- Dispenser des services communs pour les écoles;
- Encourager les jeunes dans la poursuite et la réussite de leurs études primaires et secondaires, et les informer et les conseiller sur les divers choix de carrières et champs d'études;
- Initier des mesures d'alphabétisation de la population montagnaise;

- Analyser les besoins des adultes qui désirent retourner aux études, rechercher des moyens pour y répondre, et intervenir auprès des gouvernements et des institutions d'enseignement pour la mise sur pied de programmes et de cours de formation professionnelle aux adultes montagnais;
- Assurer la concertation et développer la formation de niveau collégial et universitaire;
- Dispenser des programmes de niveau collégial ou universitaire conjointement avec des établissements ou par le biais d'une structure autonome;
- Encourager la poursuite des études postsecondaires;
- Encadrer et soutenir les étudiants montagnais ainsi que répondre à leurs besoins en matières scolaires, parapédagogiques et d'organisation de structures représentatives pour eux;
- Analyser les politiques gouvernementales sur les études postsecondaires et la recherche, et intervenir pour en assurer la conformité avec les besoins des Montagnais;
- Favoriser la recherche pour permettre de mieux saisir et trouver de nouvelles approches face aux phénomènes culturels, éducatifs, sociaux et économiques vécus par les Montagnais;
- Diffuser les résultats de recherche par des publications et des communications scientifiques à l'intérieur et à l'extérieur du milieu montagnais.

C) Autonomie

- Participer activement à la demande d'un membre ou d'un groupe de membres à la démarche de prise en charge dans les domaines éducatifs et culturels.

D) Objets accessoires et complémentaires

- Accomplir toutes les autres choses qui se rattachent ou sont propres à la réalisation des objets et à l'exercice des pouvoirs de la Corporation.

E) Autres nations

- Les objets et les pouvoirs de la Corporation trouvent leur application tout autant envers la Nation Montagnaise que toute autre nation amérindienne et ce, notwithstanding l'utilisation des expressions «Montagnais» et «Montagnaise» aux paragraphes A) et B) ci-dessus, la Corporation pouvant remplir ses objets et pouvoirs autant en faveur desdites autres nations amérindiennes

qu'en faveur de la Nation Montagnaise, sur consentement de cette dernière.»

et l'article III des lettres patentes est modifié en conséquence;

(iii) l'article IV des lettres patentes est modifié pour se lire comme suit:

«ARTICLE IV - La corporation pourra faire affaires partout au Canada ou à l'étranger»;

(iv) les articles VI et IX des lettres patentes sont modifiés afin de ne former dorénavant qu'un seul et même article VI qui se lira comme suit:

«ARTICLE VI - La corporation conduira ses affaires sans gain pécuniaire pour ses membres et tous profits ou revenus ou autres accroissements que la corporation pourra recevoir seront utilisés pour promouvoir ses objets. En cas de liquidation ou de dissolution de la corporation, tous les biens restants après paiement des dettes seront distribués à une ou plusieurs organisations autochtones sans but lucratif du Québec prônant des objectifs semblables ou similaires à ceux de la corporation.»;

2. Le présent règlement entrera en vigueur à compter de son dépôt auprès du Ministre pour fins d'approbation.

3. Le conseil d'administration est autorisé à demander au Ministre d'émettre en faveur de la corporation des lettres patentes supplémentaires permettant de donner plein effet au présent règlement et plus particulièrement, Johanne Robertson et Camil Vollant sont autorisés, pour et au nom de la corporation, à signer la requête pour l'émission de lettres patentes supplémentaires dont un exemplaire est annexé au présent règlement, ladite requête étant approuvée telle que rédigée.»

FAIT et SIGNÉ à Québec, ce 21^{ème} jour de juin 1990.

INSTITUT ÉDUCATIF ET CULTUREL
ATTIKAMEK-MONTAGNAIS

Par: 

Johanne Robertson, présidente
et directrice générale

C A N A D A

LETTRES PATENTES

ATTENDU qu'une demande a été présentée en vue de constituer en corporation une corporation sous le nom de INSTITUT EDUCATIF ET CULTUREL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS.

PAR CONSÉQUENT le Ministre de la Consommation et des Corporations en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les corporations canadiennes constitue les requérants et toutes autres personnes qui pourront devenir membres de la corporation, en corporation et corps politique, conformément aux dispositions de ladite Loi. Une copie de ladite demande est jointe aux présentes et en fait partie.

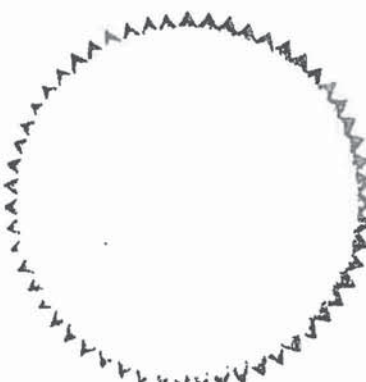
DATE des Lettres Patentes - 1^{er} 16 mai 1978

DONNÉES sous le sceau d'office du Ministre de la Consommation et des Corporations.


Pour le Ministre de la Consommation
et des Corporations

INSCRITES AU REGISTRE LE 6 juillet 1978

Ffilm 430 Document 109


David S. Kirschmayer
Sous-registraire général du Canada



SECTEUR CULTURE

Reçu CLT / CIH / ITH

Le 06 MAI 2019

N° 0355

NGO-90474-06

Pièces justificatives 8.c



Innu-aimun
Langue Tshishkutamatun
Innu-aitun Éducation
Culture

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Prix d'excellence Culture Côte-Nord 2018

UN TOUT NOUVEAU PRIX « ART ET CULTURE INNUS »

24 septembre 2018 – Dans le cadre des Prix d'excellence 2018, Culture Côte-Nord et l'Institut Tshakapesh s'associent afin de décerner le prix d'une nouvelle catégorie « Art et Culture INNUS » qui vise à reconnaître une réalisation, une intervention ou une œuvre exceptionnelle dans toutes disciplines artistiques.

Les trois artistes en nomination seront dévoilés par voie de communiqué et seront invités à la soirée de remises. Une bourse de 1 000 \$, offerte par l'Institut Tshakapesh, sera décernée au récipiendaire du prix.

Les dossiers de candidature devront être proposés à Culture Côte-Nord, **d'ici le 24 octobre prochain**, et seront évalués par un jury de membres innus. Les personnes intéressées à présenter une candidature peuvent obtenir un soutien de l'Institut pour la préparation de leur dossier.

La cérémonie de remise des Prix se déroulera à Port-Cartier, le 24 novembre 2018.

Événement bisannuel, la remise des Prix d'excellence Culture Côte-Nord vise la reconnaissance de ceux et celles qui contribuent à l'excellence de l'activité artistique et culturelle de la région nord-côtière. C'est également lors de cet événement qu'est remis le Prix du CALQ – œuvre de l'année. Artiste, artisan ou artisane, organisme culturel, du patrimoine ou de la muséologie et artiste de la relève sont récompensés pour leur apport au développement culturel régional. Bref, c'est l'occasion de mettre en lumière et d'encourager ceux et celles qui collaborent au rayonnement de la belle et grande région de la Côte-Nord.

Renseignements et formulaire – tshakapesh.ca | Culture | Art et culture innus, et auprès de Marie-Eve Vollant, directrice du secteur Culture – Innu-aitun - 418 968-4424 - Sans frais 1 800 391-4424

- 30 -

Renseignements
Marjolaine Tshernish, directrice générale
418 968-4424 - Sans frais 1 800 391-4424
marjolaine.tshernish@tshakapesh.ca



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Prix Droits et Libertés 2017 | Spécial Droits des peuples autochtones

« SOUS LE SHAPUTUAN » LAURÉAT

11 décembre 2017. – C'est avec beaucoup de fierté que l'Institut Tshakapesh annonce que le programme *La rencontre Québécois-Autochtones « Sous le shaputuan »* est récipiendaire du Prix Droits et Libertés 2017, remis par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, lors d'une cérémonie qui se déroulait hier à Montréal pour cette édition dédiée aux droits des peuples autochtones. Mesdames Évelyne St-Onge et Kathleen André, animatrices des rencontres, accompagnées de la directrice générale Marjolaine Tshernish, ont accepté le Prix,

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse annonçait, en juin dernier, que l'édition 2017 de son Prix Droits et Libertés serait dédié aux droits des peuples autochtones, afin de souligner le dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et ainsi de mettre en valeur des initiatives qui ont favorisé la reconnaissance et le respect des droits des Autochtones à travers le Québec au cours des dix dernières années.

Le programme *La rencontre Québécois-Autochtones « Sous le shaputuan »* permet d'offrir des sessions de sensibilisation à la culture innue dans les écoles des communautés membres ainsi que dans les écoles québécoises (primaires, secondaires, collèges et université) partout dans la province de Québec. Les activités se déroulent littéralement sous un shaputuan, campement traditionnel des Innus. Depuis 1995, c'est plus de 110 rencontres qui ont été animées. Le programme « La rencontre Québécois-Autochtones » est l'un des efforts les plus significatifs qui aient été entrepris afin de favoriser une perception plus juste des Premières nations au sein de la société québécoise et canadienne. Il permet aussi de donner une visibilité intéressante aux manifestations et aux productions culturelles contemporaines innues. Rappelons que le projet a vu le jour, en 1995, sous la direction générale de Luc André en constituant une équipe d'experts : Pierre Lepage, Evelyne St-Onge, Paul-Émile Dominique et Madeleine Dominique

ASHINEUN | FIERTÉ!

- 30 -

Source - Renseignements

Mme Marjolaine Tshernish, directrice générale
418 968-4424 - Sans frais 1 800 391-4424
marjolaine.tshernish@tshakapesh.ca

Sous le shaputuan

PROGRAMME DE SENSIBILISATION
Rencontre Québécois-Autochtones



INTRODUCTION

En 1995,

l'Institut Tshakapesh et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a conclu une entente afin d'offrir aux écoles secondaires et aux collèges du Québec un programme de sensibilisation portant sur la culture autochtone : le programme Rencontre Québécois-Autochtones «Sous le shaputuan». Ce programme vise une meilleure connaissance de la culture des Premières Nations et souhaite favoriser le développement de liens plus harmonieux avec la population non autochtone du Québec.

Entre 1995 et 2009, le partenariat entre l'Institut Tshakapesh et la CDPDJ a permis la réalisation de plus d'une centaine d'événements à travers tout le Québec, dont 85 dans des écoles secondaires. Après le départ à la retraite du coordonnateur du programme, la CDPDJ a dû se retirer de la Rencontre Québécois-Autochtones, faute de ressources. L'Institut Tshakapesh a donc décidé de maintenir seul le programme afin de permettre à un plus grand nombre d'écoles d'en bénéficier.

Le maintien du programme a été rendu possible grâce au soutien financier du Secrétariat aux affaires autochtones (Québec) et du

ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Les organismes participants (écoles et événements culturels grand-public) contribuent aussi, partiellement, au financement des activités.

Le volet Jeunesse et milieu scolaire

Le premier volet du programme s'adresse aux jeunes que l'on rejoint dans les écoles de niveaux secondaire et collégial. Le budget alloué annuellement à l'Institut Tshakapesh permet à l'équipe de se rendre dans quatre écoles québécoises et dans une école des Premières Nations. La liste d'attente est longue, car le nombre de demandes est de plus en plus important. Compte tenu de la très forte demande, des frais d'annulation sont par conséquent exigés.

Le volet Grand public

Le deuxième volet s'adresse au grand public. L'équipe du programme participe à de nombreux événements multidisciplinaires d'envergure tels que les festivals, les symposiums et les salons du livre. Ces événements constituent des occasions privilégiées pour renforcer les liens avec la population non autochtone. Ils permettent notamment de favoriser une perception plus positive et mieux informée des Premières Nations.

L'INSTITUT TSHAKAPESH

Fondé en 1978, l'Institut Tshakapesh est une organisation régionale active et fort impliquée dans les domaines de la culture, de la langue innue et de l'éducation. Il dessert aujourd'hui huit communautés innues : Essipit, Pessamit, Uashat mak Mani-utenam, Matimekush/Lac-John, Ekuanitshit, Nutashkuanit, Unaman-shipit et Pakut-shipit. Ces communautés totalisent ensemble une population de 10 000 personnes.



Auparavant connu sous le nom de Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM), l'Institut change de nom et d'image corporative en 2010 et devient l'Institut Tshakapesh. Ce faisant, l'Institut Tshakapesh souhaitait se réapproprier l'histoire innue. Tshakapesh est l'un des protagonistes des récits fondateurs relatant la création du monde selon les Innus.



L'Institut Tshakapesh

est impliqué sur le plan de l'harmonisation des relations entre Québécois et Autochtones. En plus du programme Rencontre Québécois-Autochtones, l'Institut Tshakapesh organise annuellement le Symposium d'art MAMU «Ensemble», événement artistique qui met de l'avant la collaboration entre artistes autochtones et non autochtones. Dans le même esprit, des échanges littéraires sont organisés dans le cadre du Salon du livre de Sept-Îles, en collaboration avec la maison d'édition Mémoire d'encrier.

À l'heure actuelle, l'équipe du programme Rencontre Québécois-Autochtones a parcouru plus d'une centaine de milliers de kilomètres pour visiter les écoles autochtones et non autochtones du Québec.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les Québécois et les Innus cohabitent ensemble et partagent un même territoire. Alors, pourquoi ne pas prendre le temps et les moyens pour se connaître et s'apprécier davantage?

Le programme Rencontre Québécois-Autochtones est l'un des efforts les plus significatifs ayant été entrepris pour favoriser une perception plus juste des Premières Nations au sein de la société québécoise et canadienne. Le programme a aussi permis de donner une plus grande visibilité aux manifestations et aux productions culturelles contemporaines innues.



Les objectifs du programme :

- Permettre aux participants de s'initier à la réalité autochtone par une prise de contact avec des représentants de la nation innue, l'une des nations autochtones du Québec.
- Amener les participants à connaître certaines caractéristiques historiques et contemporaines d'une nation autochtone.
- Vivre une expérience de vie selon les principes de la pédagogie autochtone, soit une pédagogie axée sur les sens. On propose vivre, sentir et goûter la culture innue.
- Amener les participants à faire preuve d'ouverture face aux différences culturelles.
- Développer une vision positive et réaliste de l'univers autochtone d'hier et d'aujourd'hui.
- Combattre les préjugés et amener les participants à exercer un sens critique face aux idées véhiculées sur les Autochtones.
- Favoriser, à plus long terme, un rapprochement entre les Québécois et les Autochtones.
- Faire bénéficier les enseignants d'une pédagogie vivante et d'une expérience exceptionnelle avec leurs élèves.
- Permettre aux participants autochtones d'acquérir une meilleure connaissance de leur culture.

LE VOLET JEUNESSE ET MILIEU SCOLAIRE

Un premier volet

Les visites scolaires, présentées sous forme de journées culturelles innues, demeurent la formule privilégiée pour rejoindre les jeunes.



► Les niveaux secondaire et primaire

Les activités au programme s'adressent principalement aux écoles secondaires et à l'occasion, aux écoles primaires. Outre une période d'animation sous un grand campement érigé dans la cour de l'école, les élèves peuvent participer à divers activités du midi (spectacle, ateliers ou jeux). De plus, un nombre limité d'élèves sont invités à vivre une expérience de campement de nuit unique sous le *shaptuan*, soit le campement traditionnel innu.





► Le niveau collégial

Au niveau collégial, la clientèle visée en priorité est celle inscrite au programme de Sciences humaines. L'animation proposée trouve sa pertinence dans plusieurs matières dont l'anthropologie, la sociologie, la science politique, la philosophie et l'histoire. Lors de l'animation, différents thèmes peuvent être abordés: la conception autochtone du monde, de l'histoire et de la spiritualité, la tradition orale, les plantes médicinales et la médecine traditionnelle, les problèmes sociaux ainsi que les enjeux politiques et territoriaux.

Au collégial, les périodes-classes de deux ou trois heures permettent une animation plus en profondeur. Les thèmes abordés sont préalablement déterminés avec les enseignants impliqués. Des spectacles-

midi et des expositions portant sur la nation innue sont aussi au programme. Ainsi, l'ensemble de la clientèle étudiante et du personnel du collège est susceptible d'être touché.

Dans les collèges, le volet jeux et animation peut être remplacé par un panel s'intéressant, par exemple, à la dimension politique et à l'avenir des relations entre Québécois et Autochtones. Des leaders politiques des Premières Nations peuvent être invités pour échanger sur les besoins et les aspirations communes.

Que ce soit au niveau secondaire ou collégial, les journées d'activités proposent également une formation à l'intention du personnel.



La culture innue
est présentée au grand public
sous ses aspects les plus
divers : les arts visuels
et de la scène, la littérature,
les activités traditionnelles,
etc.

LE VOILET GRAND PUBLIC

Un deuxième volet

L'équipe est régulièrement sollicitée pour participer à des événements s'adressant à un large public. À titre d'exemples, l'équipe était présente aux festivités soulignant le 300^e anniversaire du traité de la Grand Paix de Montréal (2001) ainsi que celles marquant le 400^e anniversaire du traité de la Grande Alliance (2004) à Baie Ste-Catherine sur la Côte-Nord. Ces événements constituent des occasions privilégiées pour favoriser le rapprochement entre Québécois et Autochtones. Ils permettent notamment de renforcer les liens avec la population non autochtone et ainsi favoriser une perception plus positive et mieux informée des Premières Nations.



Tableaux : Delphis Régis

L'ÉQUIPE

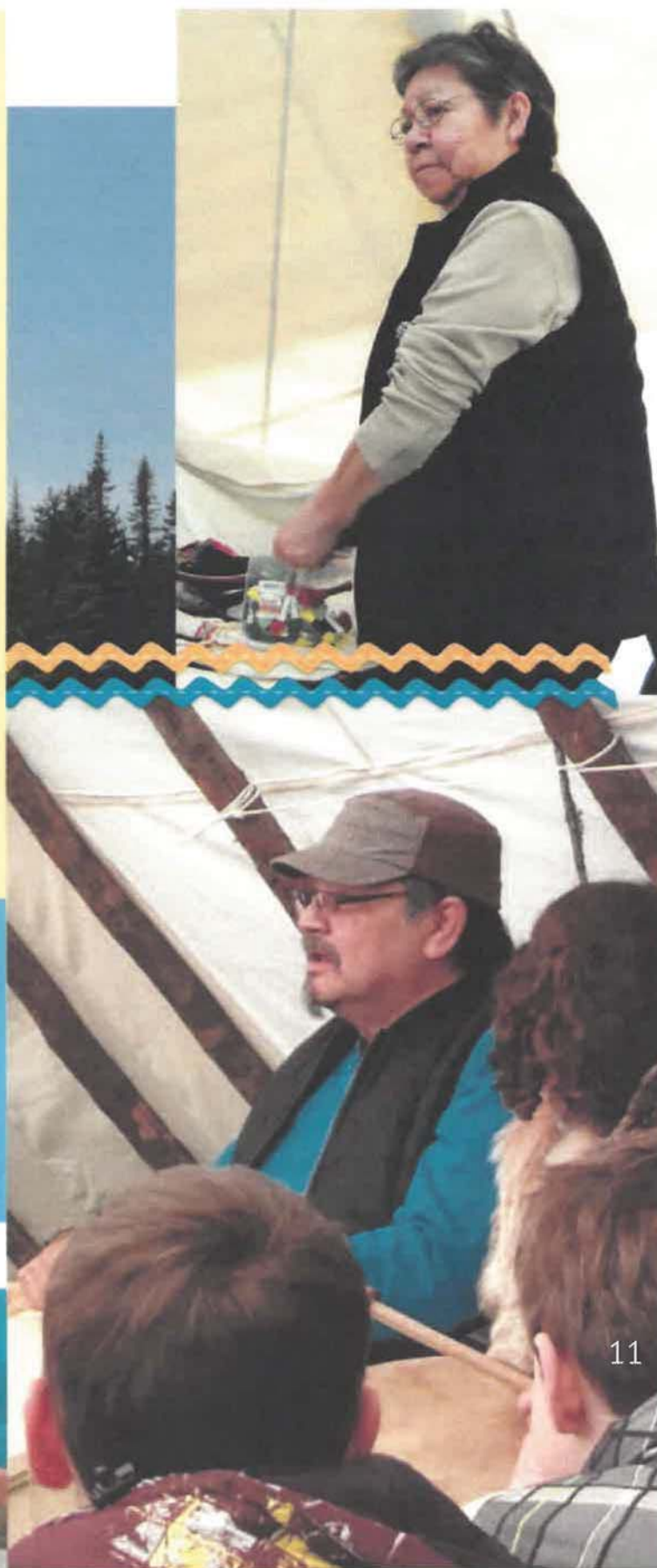
L'équipe de l'Institut Tshakapesh est constituée d'animateurs innus possédant un haut degré de connaissance en culture innue ainsi qu'une expérience pertinente les rendant aptes à assurer efficacement une initiation à la culture innue.

Ces intervenants sont appelés à témoigner de leur vie auprès des élèves et des visiteurs. Ils peuvent également donner des spectacles de musique, de chant ou de danse, faire des démonstrations de peinture ou de sculpture et montrer la fabrication artisanale de divers artefacts.

Leur contribution donne une dimension humaine aux perceptions que l'on souhaite transmettre et aux rapports que l'on désire entretenir dans l'avenir.

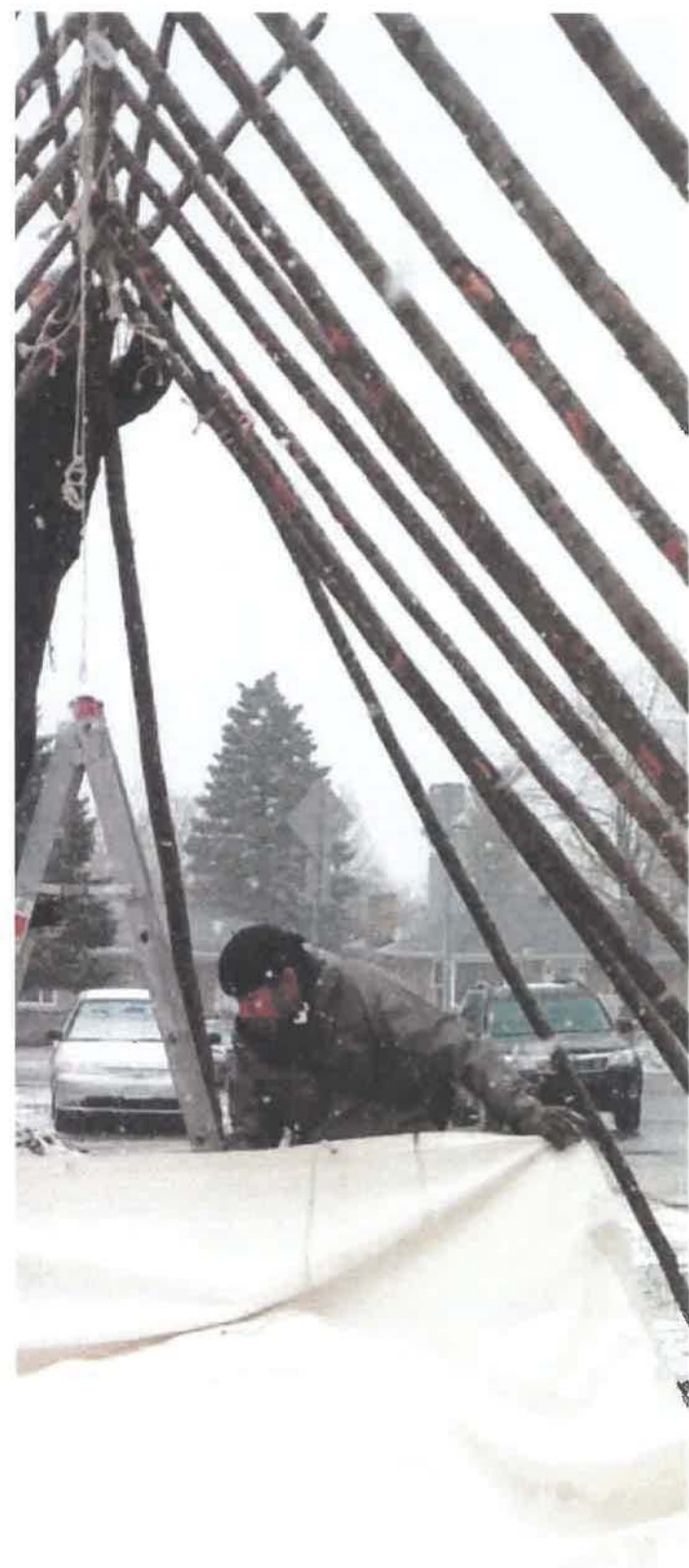
L'équipe de tournée est généralement composée de : deux animateurs polyvalents, un artisan, un cuisinier, un aîné, un surveillant de nuit, un chauffeur et un musicien. À l'équipe s'ajoute, selon les circonstances, des personnalités invitées, des artistes, des politiciens ou des représentants d'organismes des Premières Nations.

Tableau : Delphis Régis



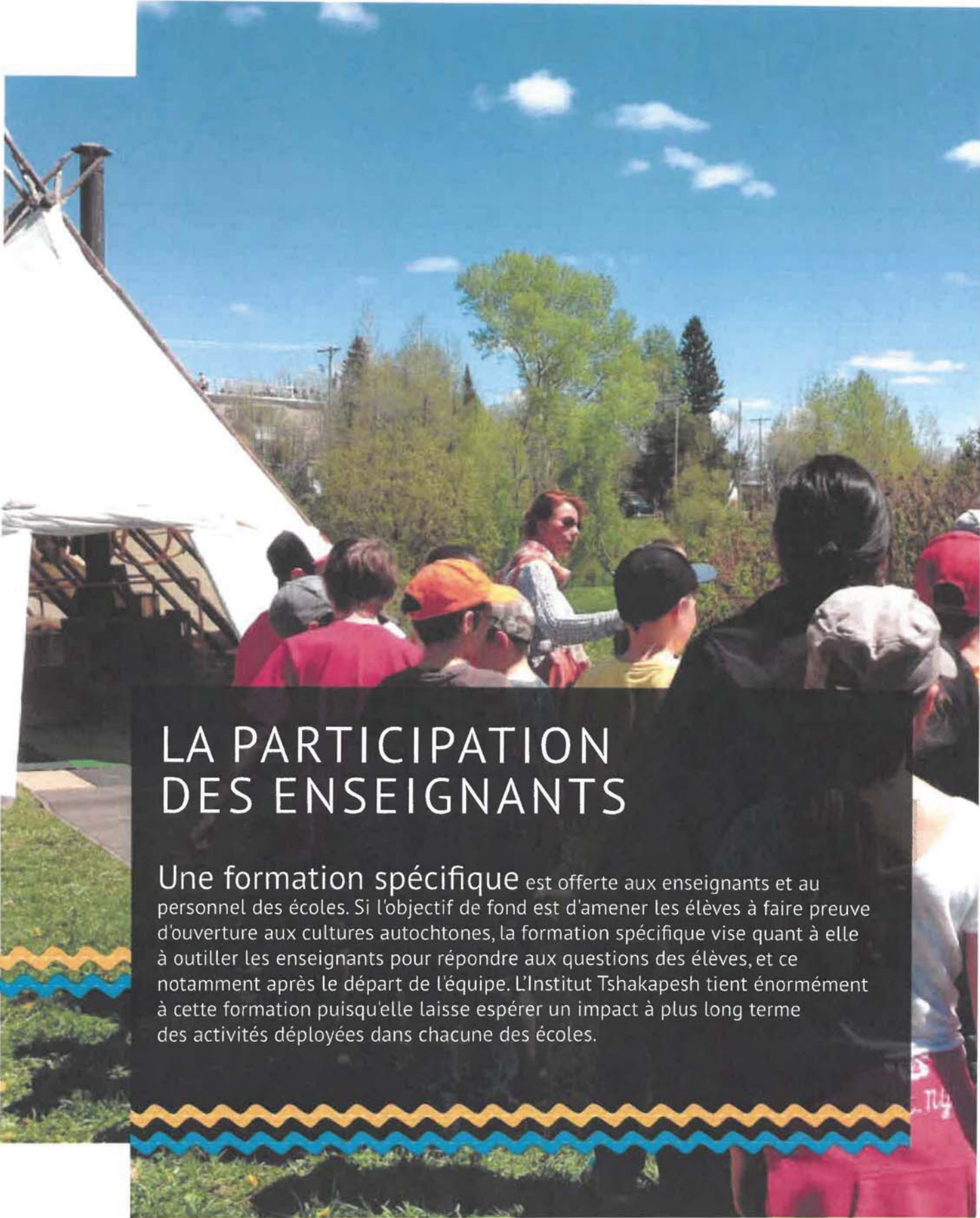


La semaine d'activités commence avec l'installation du *shaputuan*, le campement traditionnel innu. Cet abri mesure approximativement 20 pi x 40 pi et est conforme aux normes de sécurité de la ville d'accueil. C'est à cet endroit que le personnel enseignant et les jeunes participants s'initient à la culture innue.



Des kiosques et des expositions thématiques

peuvent être installés sur demande à l'intérieur des écoles. Ces kiosques peuvent, à titre d'exemples, présenter des livres publiés par des auteurs innus, des dictionnaires et des lexiques innu-français, des photographies anciennes et récentes illustrant le mode de vie innu, du matériel audiovisuel, des artefacts et des pièces d'artisanat. Des organismes autochtones ou actifs en milieu autochtone peuvent également être invités à monter leur propre kiosque.



LA PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS

Une formation spécifique est offerte aux enseignants et au personnel des écoles. Si l'objectif de fond est d'amener les élèves à faire preuve d'ouverture aux cultures autochtones, la formation spécifique vise quant à elle à outiller les enseignants pour répondre aux questions des élèves, et ce notamment après le départ de l'équipe. L'Institut Tshakapesh tient énormément à cette formation puisqu'elle laisse espérer un impact à plus long terme des activités déployées dans chacune des écoles.



Au terme de
cette formation,
les enseignants
devraient être en
mesure de :

- Nommer les diverses nations autochtones au Québec et situer géographiquement certaines d'entre elles.
- Identifier certaines caractéristiques qui témoignent de la diversité des communautés autochtones du Québec.
- Se familiariser avec la situation sociale et économique actuelle des communautés autochtones.
- Posséder certaines clés pour mieux comprendre l'origine du statut distinct des peuples autochtones au Québec et les sources historiques des revendications, y compris leurs implications contemporaines.
- Développer un sens critique face aux croyances populaires et favoriser auprès des élèves une conception plus juste du milieu autochtone.
- Avoir accès à des références et à du matériel pédagogique susceptible d'aider les enseignants dans leur travail.
- Être mieux outillés pour préparer les élèves et leur école à la tenue des activités du programme.

► L'ANIMATION SOUS LE SHAPUTUAN

Que ce soit dans un contexte scolaire ou dans le cadre d'un événement culturel destiné au grand public, le *shaputuan* se veut un outil pédagogique privilégié. Érigé dans la cour de l'école ou ailleurs, il vise à susciter la curiosité et l'étonnement des élèves et du public.

De fait, la seule présence physique du campement innu permet de marquer la présence autochtone et le début des activités. Il permet en outre d'accueillir des activités-classes ou des ateliers s'adressant à un public assez nombreux. Ainsi, le *shaputuan* peut contenir environ 70 participants, soit l'équivalent de deux groupes-classes.

Pour les élèves ou le visiteur, l'animation sous le *shaputuan* est une expérience unique qui rompt avec la routine du quotidien. Les participants sont invités à sortir de leurs habitudes, pour ne pas dire leur «bulle culturelle», et à faire un premier pas, ne serait-ce que symbolique, en milieu autochtone.

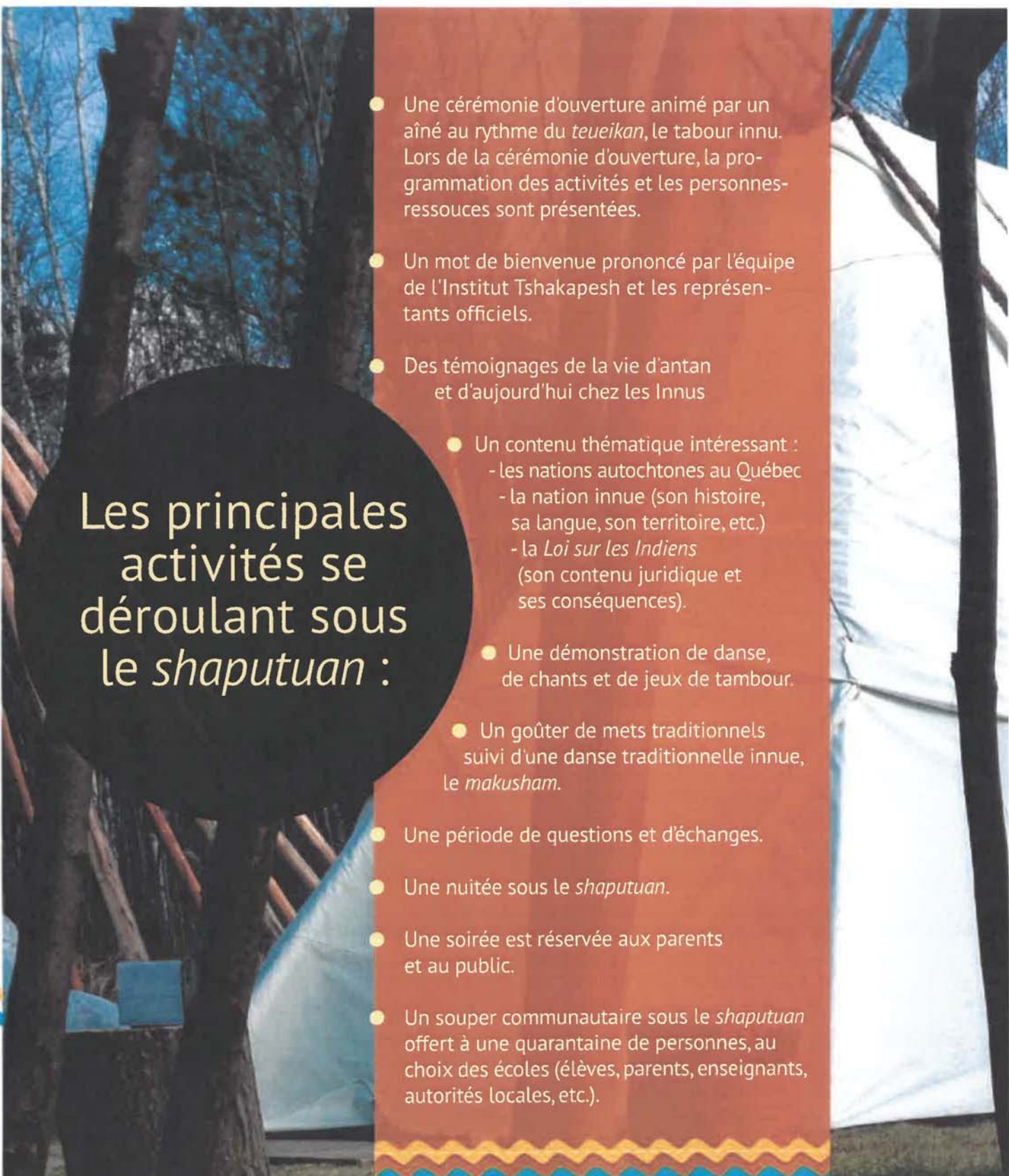




Les périodes d'animation sous le *shaputuan* dédiées aux élèves et au grand public permettent de :

- 
- Rencontrer des personnes-ressources innues et échanger directement avec elles.
 - Apprendre quelques rudiments de la langue innue.
 - S'initier à certains éléments de la vie traditionnelle et de la culture innue contemporaine.
 - Goûter des mets traditionnels.
 - Obtenir des réponses au sujet des idées actuelles véhiculées sur les Premières Nations et exercer un sens critique à cet égard.





Les principales activités se déroulant sous le *shaputuan* :

- Une cérémonie d'ouverture animé par un aîné au rythme du *teueikan*, le tabour innu. Lors de la cérémonie d'ouverture, la programmation des activités et les personnes-ressources sont présentées.
- Un mot de bienvenue prononcé par l'équipe de l'Institut Tshakapesh et les représentants officiels.
- Des témoignages de la vie d'antan et d'aujourd'hui chez les Innus
- Un contenu thématique intéressant :
 - les nations autochtones au Québec
 - la nation innue (son histoire, sa langue, son territoire, etc.)
 - la *Loi sur les Indiens* (son contenu juridique et ses conséquences).
- Une démonstration de danse, de chants et de jeux de tambour.
- Un goûter de mets traditionnels suivi d'une danse traditionnelle innue, le *makusham*.
- Une période de questions et d'échanges.
- Une nuitée sous le *shaputuan*.
- Une soirée est réservée aux parents et au public.
- Un souper communautaire sous le *shaputuan* offert à une quarantaine de personnes, au choix des écoles (élèves, parents, enseignants, autorités locales, etc.).



DES TÉMOIGNAGES

20



« C'était une belle expérience à vivre. J'ai trouvé le fait de rencontrer des gens d'une autre culture très enrichissant. »

M. Mathieu, étudiant



« J'ai beaucoup apprécié cette expérience. C'était amusant. Ça changé l'image que j'avais sur ces personnes et elles m'ont beaucoup appris. »

J. Meza, étudiante

« Je ne pensais pas que ça allait m'intéresser, mais au contraire, c'était très intéressant. Je souhaite que vous allez revenir pour laisser la chance aux autres de pouvoir vivre une belle expérience comme j'ai vécue. Merci! »

M. Baron, étudiante



« Cela m'a permis d'apprendre sur un peuple du Québec qui, quand-même, est assez différent de nous. De voir leur histoire, leur culture, leur religion, c'est très intéressant. Cela m'a fait constater que, en fait, je ne connaissais rien sur ce peuple. »

Étudiant, février 2008

« C'était un atelier très intéressant, puisque c'est toujours plus intéressant de voir quelqu'un parler de sa propre culture que d'écouter un film où l'animateur parle d'une culture qu'il ne connaît pas parfaitement et où on ne peut pas poser de questions. »

**M. Boutin, étudiant,
février 1998**

« Une des plus mémorables expériences de ma carrière d'enseignant. (...) Il suffisait de regarder la hâte de nos élèves à se rendre à ce lieu de rendez-vous spécial, le shaputuan! Il suffisait de remarquer l'écoute attentive devant cette histoire, maintes fois racontée, issue d'une tradition, qui venait à nous en toute humilité. (...) Nous avons appris, nous avons aimé apprendre, il nous reste à vivre ensemble.... Au prochain rendez-vous ! »

**J. Dallaire, enseignant,
Collège Saint-Paul,
avril 2013**

« Par son dynamisme et son professionnalisme, votre équipe a su transmettre ses valeurs et sa culture innue à près de 600 personnes (enfants, élèves et adultes) qui sont venues sous le shaputuan. Les participants sont repartis grandis de cette riche expérience interculturelle. Nombreux sont ceux qui nous ont remerciés de vous avoir accueilli à Val-d'Or. »

**Vincent Rousson, directeur,
Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue,
campus de Val-d'Or,
juin 2014**



POUR NOUS JOINDRE

Le programme Rencontre Québécois-Autochtones est offert à toutes les écoles du Québec.

Les écoles intéressées sont priées de contacter :

Madame Kathleen André,
Coordonnatrice en culture et langue
kathleen.andre@tshakapesh.ca

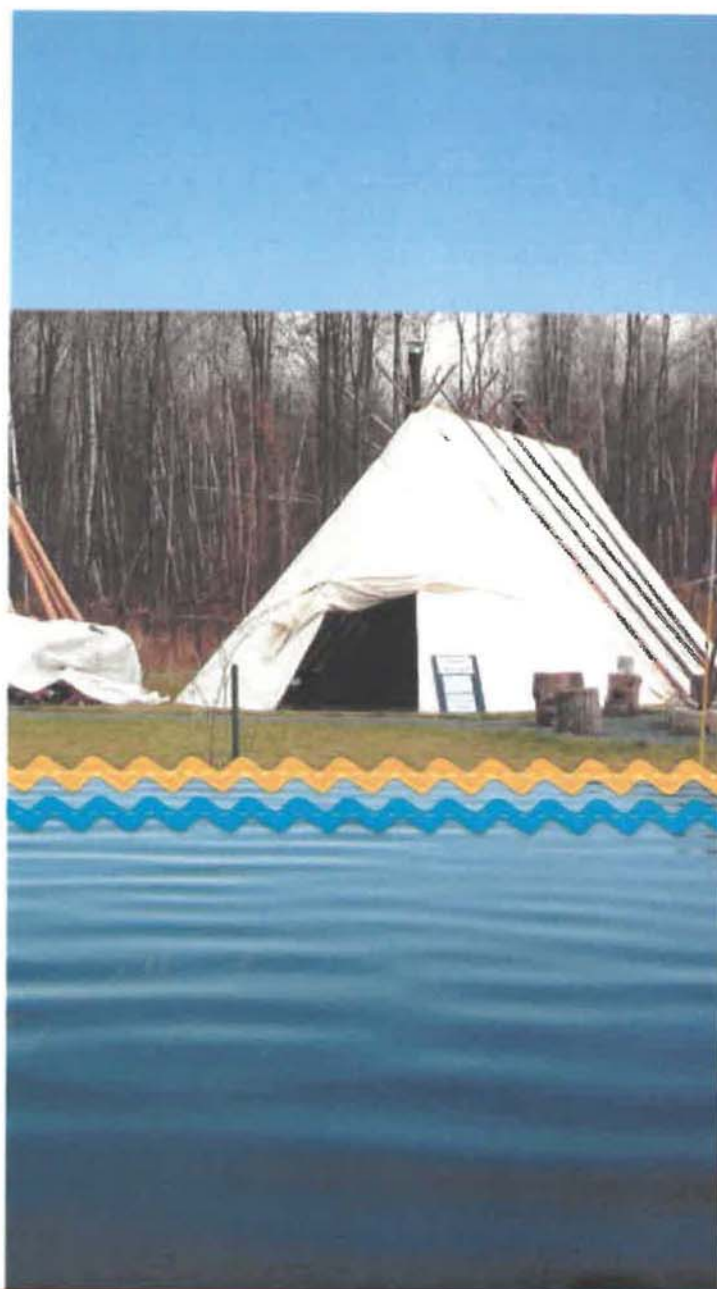
Madame Yvette Mollen,
Directrice du secteur langue et culture
yvette.mollen@tshakapesh.ca

INSTITUT

Tshakapesh

1034, avenue Brochu
Sept-Îles (Québec) G4R 2Z1
Tél. : 418 968-4424
Sans frais : 1 800 391-4424
Téléc. : 418 968-1841

tshakapesh.ca



Partenaires financiers :

Secrétariat
aux affaires
autochtones

Québec

Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche

Québec

Ce programme d'activités éducatives est rendu possible grâce au soutien financier du Secrétariat aux affaires autochtones (Québec) et du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les écoles participantes contribuent également au financement des activités. L'Institut Tshakapesh souhaite aussi remercier la Commission des droits de la personne et de la jeunesse d'avoir créé ce programme, de même que ses concepteurs : M. Pierre LePage, anthropologue, M. Luc André, directeur de l'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM) de 1995 à 2000 et Mme Évelyne St-Onge, membre du conseil d'administration de l'Institut Tshakapesh.

...« C'est avec le thème de « Sous le shaputuan » que les élèves et le personnel ont établi une rencontre unique entre deux cultures, lesquelles se partagent non seulement une histoire mais aussi un territoire et indéniablement un avenir commun. »...

Jean Dallaire, enseignant, Collège Saint-Paul, Varennes



Conception et réalisation graphique :
Line Hervieux, graphiste | Institut Tshakapesh

tshakapesh.ca

Mythes et réalités

sur les peuples autochtones

PIERRE LEPAGE




INSTITUT
Tshakapesh

 Commission
des droits de la personne
et des droits de la jeunesse
Québec

3^e édition mise à jour et augmentée



INSTITUT

Tshakapesh

INSTITUT TSHAKAPESH

1034, avenue Brochu, Sept-Îles (Québec) G4R 2Z1

Pour affichage immédiat

Sept-Îles, le 10 juillet 2009

COMMUNIQUÉ

NOUVELLE IDENTIFICATION VISUELLE

Lors de son assemblée générale annuelle (AGA) 2009, l'**Institut culturel éducatif montagnais (ICEM)** a déposé une demande de modification de sa raison sociale.

Les délégués présents à l'AGA ont approuvé le nom de « **Institut TSHAKAPESH** ». **TSHAKAPESH** est un personnage de légende algonquienne, c'est l'un des mythes fondateurs sur la création du monde.

TSHAKAPESH incarne le premier être humain, il a établi le mode de vie des Innus. Après avoir mis en place les éléments essentiels de ce nouveau mode de vie, il quitta la terre pour s'installer sur la lune. D'ailleurs, on peut apercevoir **TSHAKAPESH** sur la lune lorsque celle-ci est pleine.

En changeant la raison sociale, l'**Institut TSHAKAPESH** a modifié son identification visuelle. Cette représentation est l'œuvre de Michèle Audette, originaire de Mani-utenam. **TSHAKAPESH** évoque un être humain en devenir. C'est également un motif de décoration, utilisé par les Innus, symbolisant le thé du Labrador. Enfin, le rouge dominant est l'empreinte d'une couleur de protection. Le nouvel emblème à l'effigie de la désignation constituent une façon pour l'**Institut TSHAKAPESH** de s'approprier son histoire, l'histoire des Innus.

Dans le précédent logo, le mot « montagnais » n'était plus politiquement correct. Ce nom avait été donné par les premiers Européens, en raison des montagnes, qui sont présentes tout le long de la côte. Nous sommes des Innus « êtres humains » et non des Montagnais.

Dorénavant, quand vous communiquerez avec nous par téléphone, vous entendrez « **KUEI TSHAKAPESH BONJOUR!** ». Graduellement, le nouveau logo apparaîtra dans toutes nos communications.

— 30 —



Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec M. Denis Vollant, directeur général, au 1-418-968-4424 ou denis.vollant@icem.ca